

Image not found or type unknown



Pension alimentaire enfant

Par **LEBARBEY**, le **27/02/2009** à **08:48**

Bonjour,rnrnJ'ai un dossier de surendettement à la banque de france car j'ai eu des soucis pendant 2 ans, et en outre je n'ai pas payé la pension alimentaire de mes enfants. Je régularise la situation tous les mois, je donne 50 euros. la somme que je dois à la CAF par l'intermédiaire de la trésorerie s'élève à environ 8000 euros. Il y a-t-il un délai maximum pour effacer la dette? Je sais que pour d'autres dettes le délai est de 10 ans et ensuite elles sont effacées. En est-il de même pour la pension alimentaire.rnMerci de votre réponse.rnCordialement.

Par **Paula**, le **27/02/2009** à **10:16**

Bonjour,rnrnLa dette alimentaire ne sera pas effacée, d'autant que vous réglez mensuellement 50,00 euros.rnCordialement